



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture
Direction des Collectivités Locales et du
Développement Durable
Bureau des Installations Classées pour
la Protection de l'Environnement

Dossier suivi par : Mme LOPEZ

04.91.15.69.33

veronique.lopez@bouches-du-rhone.gouv.fr

N° 2010-453 A

AVIS D'ENQUETE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
présentée par l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (APHM)
en vue d'être autorisée à exploiter
une plate-forme logistique
située à MARSEILLE (13016)

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du **17 FEV. 2011**, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (APHM) en vue d'être autorisée, par arrêté préfectoral après avis du Conseil Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques (C.O.D.E.R.S.T.), à exploiter une plate-forme logistique située à MARSEILLE (13016), chemin de Saint Louis au Rove.

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en Mairie de Marseille, pendant trente deux jours, **du 28 mars 2011 au 28 avril 2011 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations ou les adresser par écrit à la mairie concernée à M. Marcel GERMAIN, Chef de secteur à la Société Total - chargé de mission – environnement raffinage.

Ce dernier recevra personnellement en Mairie de :

MARSEILLE :
(Direction Prévention et Sécurité du Public – 44 avenue Alexandre Dumas - 13008)

- le lundi 28 mars 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mardi 5 avril 2011 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mercredi 13 avril 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 22 avril 2011 de 14 h 00 à 17 h 00
- le jeudi 28 avril 2011 de 14 h 00 à 17 h 00

.../...

Toute personne physique ou morale intéressée peut prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur ainsi que du mémoire en réponse du demandeur dans la mairie concernée ainsi qu'à la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

La décision d'autorisation sera prise sous forme d'un arrêté préfectoral.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie de Marseille
Direction Prévention et Sécurité du Public
44 avenue Alexandre Dumas
13008 MARSEILLE

- Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Bd Paul Peytral - 4^{ème} Etage - Porte 404
13006 MARSEILLE.

Marseille, le

17 FEV. 2011

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,


Gilles BERTOTHY